



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VS

1. Débitrice: **Clinique Dentaire de Sion SA**, Rue du Scex 33,
1950 Sion
2. **Remarques: CONCORDAT**
A la suite de la requête de révocation du sursis concordataire
octroyé le 27 septembre 2012 à la Société Clinique Dentaire de
Sion SA, à Sion par le Commissaire soussigné, l'Assemblée des
créanciers du 22 mars 2012 est purement et simplement an-
nulée.
Pour le reste, les créanciers sont priés de se référer aux publi-
cations judiciaires ultérieures.
Ainsi fait à Martigny, le 12 mars 2013
Le Commissaire au sursis
Me Pierre-Antoine Buchard, avocat

Pierre-Antoine BUCHARD
Avocat et Notaire
1920 Martigny

00877991

